

Le 5 novembre : Roanne capitale des libertés



L'un des rassemblements pour la relaxe des « Cinq de Roanne ». Avec l'inscription au casier judiciaire de leur condamnation, ils risquent également la radiation de la fonction publique. Le candidat Hollande avait pourtant promis leur amnistie...

Cinq militants CGT comparaîtront devant la justice pour la quatrième fois le 5 novembre. Leur crime : des tags sur un mur de la sous-préfecture de Roanne (Loire) pendant les manifestations contre la réforme des retraites de 2010. Ce jour-là, la CGT invite tous ceux qui veulent en finir avec les répressions pleuvant sur les militants associatifs et syndicaux à converger vers Roanne.

« Ça va le faire ! Et ça va redonner de l'espoir à tout le monde ! » prédit Christelle Mioux, militante CGT et conseillère aux prud'hommes de Lille. Du Nord, ils sont déjà une cinquantaine de militants prêts pour le voyage à Roanne (Loire) où, le 5 novembre, la CGT organise un grand rassemblement national « pour les libertés d'action et d'expression syndicales ». Ici le sujet touche. « Je suis sollicitée deux ou trois fois par semaine sur des problèmes de discrimination ou de criminalisation de l'action syndicale », rapporte Christelle Mioux. Parmi les derniers cas : Mohamed, un jeune salarié de LOD'S (déstockage alimentaire), à Lomme. Tout a commencé quand il a réclamé les élections professionnelles dans son entreprise. Mohamed est devenu délégué du personnel et délégué syndical CGT. Après une première tentative de licenciement en juillet, qui échoue, la direc-

tion de LOD'S revient à la charge en septembre. Motif : une bagarre dans l'entreprise. Pourtant les faits sont prescrits (ils remontent à plus de deux mois) et l'autre protagoniste – en l'occurrence son supérieur hiérarchique

La journée de riposte avec meetings et concerts s'annonce comme du jamais-vu depuis la manifestation de soutien aux 17 syndicalistes de Manufrance à Lyon en 1993.

– l'insultait et le menaçait depuis des semaines, tout en portant sur lui un cutter ! « Nous nous interrogeons également sur la neutralité des services de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) », poursuit Christelle Mioux, « car c'est l'inspection du travail qui a appelé Mohamed chez lui pour lui signifier son licenciement ! ». Mais le combat paye. Licencié en

2012 pour un vol prétendument commis en 2008, Jean-Marc Massémin, délégué CGT, a été réintégré en août dans son poste à l'usine Axter (groupe Colas-Bouygues) de Courchelettes, près de Douai.

C'est de cette victoire que les militants du Nord veulent témoigner à Roanne. Une ville devenue symbole de la répression syndicale puisque c'est celle des « Cinq ». Cinq militants CGT de la fonction publique (Christel, Christian, Didier, Jean-Paul et Gérard) poursuivis pour des tags sur le mur de la sous-préfecture pendant la bataille contre la réforme des retraites de 2010. La date du 5 novembre n'a pas non plus été choisie au hasard pour faire converger à Roanne tous les salariés et citoyens soucieux de défendre la démocratie sociale et les libertés syndicales. Une fois de plus ce

jour-là, les Cinq sont convoqués devant un tribunal. « Ce sera leur quatrième procès! » s'indigne Serge Lenoir, secrétaire général de l'union locale CGT. « La cour d'appel s'est interrogée: le mur était-il d'enceinte ou de façade? Elle les a exemptés de peine, mais sans les relaxer. Le procureur a décidé de s'acharner. Ils se sont retrouvés en garde à vue pour avoir refusés les prélèvements ADN. Tout le monde les connaît ici et sait que ce ne sont ni des violeurs ni des voleurs. On sombre dans le ridicule! Mais pour ces salariés et leurs proches, soumis depuis trois ans à ces pressions incessantes, c'est une souffrance. »

Tracts, boissons, sandwiches par dizaines de milliers, stands, chapiteau de 200 m² pour accueillir meeting et concerts... l'union locale est sur le pont pour préparer ce grand rassemblement national: du jamais-vu depuis la manifestation de soutien aux 17 syndicalistes de Manufrance à Lyon en 1993. Serge Lenoir est confiant sur la réussite de la journée. Le comité de soutien des Cinq compte 11 600 adhérents, personnalités nationales, instances locales des partis de gauche (PCF, PG, NPA, PS...), d'associations (LDH, JOC...) et de presque tous les syndicats (FO, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA, CNT). Le 5 novembre, Serge en est sûr, s'y joindront « des milliers de ruisseaux » venus de toute la France pour défendre la cause des libertés syndicales.

« Toucher à un adhérent, un élu, un dirigeant de la CGT, c'est toucher à toute la CGT », avait dit Thierry Lepaon, le 16 mai dernier à l'occasion d'un rassemblement devant

l'Assemblée nationale pour réclamer l'examen et le vote par les députés du texte de loi d'amnistie sociale, déjà voté en février par les sénateurs. Le secrétaire général sera bien sûr présent à Roanne pour porter la même exigence. Mais la CGT veut proposer aussi d'autres dispositions législatives pour aménager la responsabilité pénale des militants, syndicaux et associatifs, dans le cadre de l'action collective. Le 5 novembre, précise Éric Lafont, membre de la direction confédérale, la CGT veut rappeler « qu'elle ne laissera pas faire: ni les licenciements de militants, ni les poursuites contre eux, ni l'expulsion des syndicats de leurs locaux, comme tentent de le faire certaines municipalités, telles que Châteauroux ». ★

DOMINIQUE SICOT
dsicot@humadimanche.fr

PROGRAMME

De 8 h 30 à 10 heures: accueil des manifestants, esplanade des Mariniers
À partir de 10 heures: spectacles, prises de parole

À 14 heures: meeting de Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT, à la sortie du tribunal

Jusqu'à 17 heures: concerts (Infrarouge, I-Trinity-I, Septeto Caribe son, HK & Les Saltimbanques...)

Seront présents notamment: Pierre Laurent (secrétaire national du PCF), Cécile Cukierman, sénatrice (PCF), Jackie Teilhol, président du comité de soutien des 5 (ex-Manufrance)

Pétition à signer « Pour les libertés d'action et d'expression syndicales »:
<http://www.cgt.fr/Pour-les-libertes-d-actions-et-d.html>

« Il faut aménager la responsabilité pénale des militants »

Jean-Pierre Gabriel (responsable confédéral CGT, activités juridiques) répond à l'« HD ».



R. QUADRINI/KIKR

HD. Pour en finir avec la criminalisation de l'action syndicale, la CGT veut faire bouger la loi. Comment ?

JEAN-PIERRE GABRIEL. Nous demandons d'abord que la loi d'amnistie sociale, votée au Sénat en février et bloquée par la commission des Lois de l'Assemblée nationale, aille au bout du processus législatif. Nous souhaitons d'autre part que tous les faits commis dans le cadre d'actions militantes, syndicales ou associatives soient exclus des prélèvements ADN. Enfin, nous voulons un aménagement de la responsabilité pénale des militants syndicaux ou associatifs qui agissent dans le cadre d'une action collective ayant pour objectif la défense des intérêts des salariés et des citoyens.

HD. Ne craignez-vous pas que l'on vous accuse de favoriser les « débordements », comme dit la droite ?

J.-P. G. Notre but n'est pas de justifier les agressions physiques ou les exactions. Mais c'est insupportable que des bombages de slogans ou des autocollants sur un panneau municipal puissent faire l'objet de poursuites pénales! C'est insupportable que dans des manifestations qui ont réuni 3 millions de personnes, comme celles contre la réforme des retraites de 2010, on prenne au hasard quelques personnes pour les traîner devant les tribunaux. De plus, il n'y a plus de circonstances atténuantes

systématiques dans le Code pénal, tout est laissé à l'appréciation du juge. Des militants sont relaxés là et condamnés ailleurs. Le droit de manifester est un droit constitutionnel. Et les manifestations sont forcément conflictuelles: la démocratie se nourrit de ces conflits. Il peut y avoir des débordements. Mais de quoi parle-t-on? Les Conti? On perd son travail et, en plus, on doit être condamné! Que va-t-il arriver pour les salariés de Goodyear Amiens et de PSA Aulnay contre qui des poursuites ont été entamées? La criminalisation de l'action patronale, elle, n'existe pas!

HD. Comment allez-vous faire aboutir ces propositions de loi ?

J.-P. G. Des représentants du PCF et du Front de gauche seront présents à Roanne le 5 novembre. Nous souhaitons leur remettre ces propositions de lois pour qu'ils en soient les relais. Mais nous allons aussi nous adresser aux parlementaires socialistes et au gouvernement. Nous ne renonçons pas à une discussion avec la ministre de la Justice, Christiane Taubira, notamment à propos des prélèvements ADN. Par ailleurs, face à un patronat décomplexé qui s'en prend de plus en plus aux militants syndicaux, certains procureurs de la République s'acharment contre des militants, même lorsque les plaintes ont été retirées. C'est insupportable de voir un délégué central CGT des Autoroutes du Sud de la France subir huit ans de procédures contre lui. Quelle est la finalité de tout cela? Faire passer le syndicalisme porté par la CGT comme extrémiste. Et décourager les militants en montrant que le syndicalisme, c'est dangereux? Mais ça ne marchera pas! La mobilisation le 5 novembre à Roanne en sera la preuve!

PROPOS RECUEILLIS PAR D. S.

Tribunal de Lyon en novembre 2012. Les « Cinq », toujours poursuivis par le parquet malgré le retrait des plaintes, étaient soutenus par des centaines de militants...



R. QUADRINI/KIKR